

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union - Discipline - Travail

AUTORITE NATIONALE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS (ANRMP)



AVIS D'APPEL A CONCURRENCE INFORMELLE

1: AUTORITE CONTRACTANTE

Le présent appel à concurrence informelle est lancé par l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP), Organe Spécial Indépendant (OSI) rattaché à la Présidence de la République.

2 : OBJET

Le présent appel à concurrence informelle a pour objet les travaux de réhabilitation de la clôture et l'aménagement du parking du siège de l'ANRMP.

3 : NATURE DU MARCHE ET ALLOTISSEMENT

Le marché sera passé sur prix global et forfaitaire.

Les travaux, objet du présent appel à concurrence, seront exécutés en un lot unique.

4 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le présent appel à concurrence informelle est ouvert à toutes entreprises individuelles ou sociétés installées ou représentées en Côte d'Ivoire et aptes à réaliser dans les conditions requises les travaux, objet de la présente consultation, pour autant qu'elles satisfassent aux conditions et règlements en vigueur en Côte d'Ivoire.

5 : CAUTIONNEMENT PROVISoire

Sans objet

6 : FINANCEMENT

Les travaux sont financés sur le budget de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) au chapitre 226 « mobiliers, matériels de bureau, matériels de labo, aménagement » et sur le compte 2263 « agencement, aménagement, installation de bureau ».

7 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Les candidats resteront engagés par leurs offres pendant un délai de **45 jours**, à compter de la date limite de remise de ces offres.

8 : DOSSIER D'APPEL A CONCURRENCE INFORMELLE

Le dossier d'appel à concurrence informelle peut être retiré au siège de l'AUTORITE NATIONALE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS (ANRMP), Rue du Lycée Français, Cocody-Riviera 3- Lot 1085 - Ilot n°118.

A titre gracieux

9 : VISITE DE SITE

Une visite de site sera organisée à l'attention des candidats le vendredi 04 octobre 2013 à 10h00 minutes à la salle de conférence de l'AUTORITE NATIONALE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS (ANRMP), Rue du Lycée Français, Cocody-Riviera 3- Lot 1085 - Ilot n°118.

10 : REMISE DES PLIS

Les offres seront déposées au plus tard le vendredi 11 octobre 2013 à 9 heures 30 minutes au siège de l'AUTORITE NATIONALE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS ANRMP), Rue du Lycée Français, Cocody-Riviera 3- Lot 1085 - Ilot n°118, au bureau de Mlle OUATTARA Lagnon (22 40 00 40).

Elles seront présentées en quatre exemplaires y compris l'original sous double enveloppe fermée.

11 : OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis s'effectuera par la Comité de sélection en séance publique le vendredi 11 octobre 2013 à 10 heures 00 minute au siège de l'AUTORITE NATIONALE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS (ANRMP), Rue du Lycée Français, Cocody-Riviera 3- Lot 1085 - Ilot n°118.

12 : COMITE DE SELECTION

Le comité de sélection sera composé du :

- représentant de l'ordonnateur,
- service administratif et financier,
- maître d'œuvre.

13 : AFFICHAGE DES RESULTATS

Les résultats du présent appel à concurrence informelle seront transmis à la Direction des Marchés Publics (DMP) pour publication. Ces résultats seront également affichés au siège de l'AUTORITE NATIONALE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS (ANRMP), Rue du Lycée Français, Cocody-Riviera 3- Lot 1085 - Ilot n°118 et publiés sur le site web <http://www.anrmp.ci>.

14 : DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution des travaux est d'un (1) mois.

15 : SUIVI DES TRAVAUX

Le Cabinet 2I-CI, maître d'œuvre, aura la charge du suivi des travaux.

16 : LEGISLATION REGISSANT LE MARCHE

Le présent appel à concurrence est soumis aux lois et règlements en vigueur en Côte d'Ivoire, notamment à l'arrêté n° 201/MEF/DGBF/DMP du 21 avril 2010 portant conditions de mise en œuvre de la concurrence informelle pour les dépenses inférieures au seuil de passation des marchés publics.

KOSSONOU K. Olivier